

Aide Individuelle au Logement

Rte de Cossonay 40

1008 Prilly

Tél. : 021/622.75.10 (**uniquement sur rendez-vous**)

Fax : 021/622.75.15

Mail : aide.sociale@prilly.ch

AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (A.I.L.) FORMULAIRE DE DEMANDE

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Nationalité : _____ Permis : _____ Depuis le : _____

Etat-civil : _____ Date d'arrivée à Prilly : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Coordonnées bancaires ou postales : N° IBAN : _____

Etes-vous au bénéfice du RI (revenu d'insertion) ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous fait la demande de prestations complémentaires pour famille ? ☐ oui ☐ non

2. LOGEMENT

Adresse actuelle : _____

Montant du loyer **sans les charges *** : CHF _____

Nombre de pièce(s) du logement : _____

Nombre d'occupants total dans le logement : _____ personnes, dont : _____ adultes, _____ enfants.

3. COMPOSITION DU MENAGE**Conjoint(e) / Personne faisant ménage commun : ****

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Nationalité : _____ Permis : _____ Depuis le : _____

Etat-civil : _____ Date d'arrivée à Prilly : _____

Enfant(s) domicilié(s) chez le demandeur :

Nom: _____ Prénom: _____ Né(e) le: _____ Permis: _____ En formation: _____

Nom: _____ Prénom: _____ Né(e) le: _____ Permis: _____ En formation: _____

Nom: _____ Prénom: _____ Né(e) le: _____ Permis: _____ En formation: _____

Nom: _____ Prénom: _____ Né(e) le: _____ Permis: _____ En formation: _____

Autre(s) personne(s) formant ménage commun de manière durable :

Nom: _____ Prénom: _____ Né(e) le: _____ Permis: _____ Degré de parenté : _____

Pour votre information :*** Notion du loyer sans les charges**

Le calcul de l'aide est basé sur le *loyer net*, c'est-à-dire sur le *loyer brut sans les frais accessoires*.

Ceux-ci sont dus séparément pour des prestations du bailleur ou du tiers en rapport avec l'usage de la chose louée, correspondant à des dépenses effectives.

**** Critères pour la prise en compte des enfants dans le ménage**

Le demandeur de l'AIL doit bénéficier du *droit de garde* ou avoir droit au versement d'une allocation familiale, ou encore à une prestation en faveur de la famille au sens de la loi du 23 septembre 2008 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur les prestations cantonales en faveur de la famille, LVLfam (RSV 836.01).

En cas de garde partagée et lorsque les deux parents viendraient à demander l'AIL, l'enfant serait pris en considération tant pour la détermination du droit de sa mère que pour celui de son père. En revanche, lorsque le demandeur exerce un droit de visite un week-end sur deux et durant la moitié des vacances scolaires, l'enfant concerné n'est pas pris en compte dans la composition du ménage.

Par ma signature, j'atteste que les informations données sont complètes et exactes.

Lieu / Date : _____

Signature(s) titulaire(s) du bail : _____

Documents à fournir selon la situation lors du rendez-vous.

- Formulaire complété "Demande d'aide individuelle au logement".
- Bail à loyer + dernière notification de hausse ou de baisse de loyer.
- 3 dernières fiches de salaires des personnes majeures vivant dans le logement.
- Décompte de la caisse de chômage (le dernier en date).
- Dernière décision de rente AI et AVS.
- Jugement de divorce ou convention de séparation (pension alimentaire).
- Pour les indépendants : comptes pertes et profits et bilan (dernier en date).
- Attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour tout enfant ayant terminé sa scolarité obligatoire.
- Etat des comptes bancaires ou postaux actuels.
- Décision PC familles.